

SÉANCE du 30 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le 30 juin à dix-neuf heures quarante-cinq, le conseil municipal, s'est réuni, légalement convoqué, à la mairie, sous la présidence de M. Philippe Merlet, Maire.

Présents : M. Romain Poezevara, Mme Nathalie Massot, M. Guillaume Delahaye, Mme Sabine Le Manach, Mme Natacha Burnet, Mme Fabienne Monteiro, Mme Laurence Létuvé, Mme Isabelle Chiron, M. Xavier Gence, M. Patrick Toutain, M. Geoffrey Osternaud.

Excusés : M. Quentin Alleaume; M. Alexandre Maisons (pouvoir à M. Xavier Gence), Mme Amélie Merel (pouvoir à Mme Fabienne Monteiro)

Secrétaire de séance : Mme Natacha Burnet

M. le Maire ouvre la séance et donne lecture de l'ordre du jour.

La séance débute par une minute de silence en la mémoire de Mr Bigot.

Approbation du compte-rendu de la séance du conseil précédente

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Contrat restauration scolaire : choix du prestataire

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur la conclusion d'un contrat de fourniture de repas pour le service de restauration scolaire de la commune. Comme évoqué lors d'un précédent conseil, le contrat actuellement en vigueur avec Yvelines Restauration arrive à échéance le 31/08/2026.

2 prestataires sont proposés: API restauration avec un coût s'élevant à 3.555 HT/ 3.75 TTC et Yvelines Restauration, prestataire déjà connu avec un coût s'élevant à 2.98 HT/ 3.14 TTC et permettant d'assurer la continuité du service de restauration scolaire dans des conditions satisfaisante (qualité – avec une prestation obligatoire EGAlim : 50 % de produits de qualité dont 20 % de produits bio, et 60 % de viandes et poissons durable etc...)

Pour mémoire, le tarif à ce jour est de 2.756 € hors taxes/2.91 € TTC.

Afin de ne pas appliquer une trop forte augmentation des coûts des repas aux parents, le conseil vote à l'unanimité le renouvellement du contrat d'un an avec Yvelines Restauration à compter du 1er septembre 2026, pour une durée d'un an renouvelable 3 ans par tacite reconduction. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat ainsi que tous les documents nécessaires à son exécution.

Étang de Dampierre-sur-Blévy : renouvellement du bail emphytéotique

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur le renouvellement du bail emphytéotique conclu entre la commune de Maillebois et les Consorts Bréart de Boisanger.

Le bail actuellement en vigueur a été consenti pour une durée de 30 ans à compter du 1^{er} septembre 1996 et se termine donc le 31 août 2026.

Mme Nathalie Massot demande pourquoi nous louons l'étang : Mr le Maire lui répond qu'on l'utilise pour diverses animations dont les feux du 14 juillet.

Les principales caractéristiques du bail demeurent les suivantes :

- Désignation du bien : parcelle en nature d'étang cadastrée au lieudit « Le Petit Étang » section 125 AB n° 104 ainsi qu'une parcelle à usage de chemin privé section 125 AB 105 pour une superficie louée de 84a 97ca
- Durée : 30 ans
- Redevance annuelle : 200 € révisée chaque année compte tenu de la variation de l'indice des fermages.

Le conseil vote à l'unanimité le renouvellement du bail et charge Monsieur le Maire de signer tous les actes afférents à ce dossier.

Informations

Présentation des subventions 2026- 2033 :

Fonds de concours AGGLO : 35 000 € (commune de 501 à 1000 habitants)

FDI : 40% sur les projets

Une nouvelle subvention apparaît : si nous montons des projets avec des communes limitrophes, une enveloppe de 500 000 € à partager est mise en place.

Commissions de l'agglo

Les délégués communautaires (maires) sont tous membres titulaires des commissions.

- Il est possible de délégué à un membre permanent
- ou dépêcher un conseiller à 3 h de la réunion, mais sans droit de vote.

Mr le Maire fera appel aux conseillers municipaux, par un prochain mail, pour les places de titulaires et suppléantes sur les différentes commissions.

Projet Agri photovoltaïque

Les porteurs du projet, industriels et propriétaires viendront lors du prochain conseil pour exposer leur projet.

M. Osternaud demande s'il y aura une enquête publique à ce sujet, ce à quoi M. le Maire répond qu'il ne savait pas.

Projet Digesta

Le chantier a commencé sur sa partie terrassement. M. le Maire a donné son aval pour la prise d'eau à Feuilleuse mais le premier jour la société n'a pas respecté ses engagements sur les horaires validés par mail, ce qui a privé d'eau certains habitants de 5h30 à 9 h 00. Mr le maire s'excuse pour la gêne occasionnée.

Mme Nathalie Massot demande si les ouvriers n'ont pas changé les horaires à cause de la canicule ce à quoi Mr Merlet répond non.

M. Geoffrey Osternaud soulève alors un problème de pression d'eau sur la bouche d'incendie.

Projet salle de réception

Un projet de réhabilitation d'un corps de ferme au « Boulay Chantemerle » en salle de réception, séminaire gîtes est en cours.

Rapport annuel d'activité 2025

Distribution aux conseillers pour lecture d'un QR code.

Voltigeur

Mme Girard, Maire de Crucey a demandé à M. le Maire et si nous avons eu des plaintes en mairie sur l'avion voltigeur sur le camp de Crucey. Personne, à ce jour, ne s'est plaint.

Gens du voyage

Des personnes de la communauté des gens du voyage se sont installées sans autorisation à Blévy, Mme Laurence Létuvé et M. le Maire, après discussion, leur ont demandé de quitter les lieux, ce qu'ils ont fait au bout d'une semaine.

Volontariat des conseillers pour le repas du 13 juillet

Mme Létuvé a transmis un planning à tous les conseillers, afin qu'ils puissent donner leurs disponibilités pour la préparation et le service du repas du 13 juillet.

Elevages de poulets / Blévy

M. le Maire explique qu'il a déjà travaillé sur le projet du poulailler de Blévy avec le précédent Maire, Mr De Boisanger, lorsqu'il était 1er adjoint.

Ils avaient alors écrit 3 pages de remarques sur le projet auxquelles ils n'ont jamais eu de réponse. Philippe Merlet souligne que le projet est privé et instruit par l'agglo, et qu'une borne incendie est à 200 mètres du lieu du projet.

M. le Maire a demandé au porteur de projet de faire arriver les camions par Torçay pour limiter le bruit.

M. Patrick Toutain demande si le projet n'est pas soumis à enquête publique car il y a moins de 40 000 poulets et demande également que l'on nous transmette plus d'éléments s'il veut s'agrandir dans l'avenir.

Le permis de construire a été accordé le 17 juin. M. le Maire dit être ouvert aux remarques des citoyens et explique à ceux présents dans la salle qu'ils sont en droit de faire un recours à adresser à M. le Préfet.

Le porteur de projet a de lui-même contacté M. le maire afin de trouver des solutions. Il accepte de déplacer le bâtiment s'il y a de l'eau et de l'électricité à proximité. Mr le Maire a trouvé un lieu qui conviendrait pour les nuisances sonores mais il faudrait raccorder l'eau et l'électricité qui aurait un coût évidemment. Dans ce cas, éventuellement, la mairie pourrait aider afin de trouver un arrangement. C'est en cours de dialogue.

Mme Nathalie Massot souligne le fait qu'il y a de toute façon obligation de végétation sur le mur, ce à quoi répond M. Toutain « il faut que ça pousse ».

M. le Maire propose alors à l'ensemble des membres du conseil de voter, après lecture, sur l'envoi du courrier qu'il a rédigé à l'attention de M. le Préfet afin que les remarques faites sur le précédent mandat aient une réponse :

2 votes blancs / 9 votes pour

Tour de table :

Mme Nathalie Massot_: le conseil d'école a eu lieu. Les effectifs sont inchangés la nouvelle directrice qui remplacera Mme Baelen vient de l'école de Crucey-villages.

Mme Laurence Létuvé : peut-on établir une liste de personne qui souhaite qu'on prenne de leur nouvelle en cas de canicule ? Mr Osternaud répond qu'il est interdit d'établir une liste en mairie même sur du volontariat.

Mme Fabienne Monteiro_: est-ce que la commune a fait un geste pour les obsèques de Mr Bigot ? M. le Maire répond affirmativement.

M. Geoffrey Osternaud_: il faudrait que l'on prenne des mesures car beaucoup de personnes n'entretiennent pas la végétation devant leur propriété. Cela pose problème sur la voie publique. M. le Maire répond que si le problème persiste il fera intervenir un paysagiste et que le montant leur sera facturé par la trésorerie. Il souligne également qu'il a reçu des mails et sms sur l'entretien des cimetières mais rappelle que les problèmes météorologiques depuis des semaines n'ont pas permis un entretien régulier (les horaires des employés communaux ont été aménagés) mais que le nécessaire serait effectué dès que possible.

M. Geoffrey Osternaud : je remercie toutes les personnes ayant aidé à la fête de la musique et rappelons le repas du 13 juillet.

M. Xavier Gence_: le mercredi 19 août à 18 h 30, la ferme des moulins accueille « les Petites Mains Symphoniques » pour un concert au chapeau.

Monsieur le Maire clôt la séance à 21 h 30.